

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2024

Le 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 28 novembre 2024 à 18 h 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents sauf Stéphanie AMOURIQ, Georges CHARVET, Malika BOUMIR et Pierre PERSICO excusés. Stéphanie AMOURIQ a donné procuration à Jean-François BONIN, Georges CHARVET a donné procuration à Christian SAVOI, Malika BOUMIR a donné procuration à Stéphane DELAVY.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire a ouvert la séance.
Le Maire a demandé à modifier l'ordre du jour (ajout 1 point) ce que le conseil a approuvé à 13 voix.

Après avoir adopté à 8 voix le compte-rendu de la séance précédente et 5 abstentions, l'assemblée a étudié les dossiers suivants :

Stéphanie CHEVRY arrive en cours de séance à 18 H 45.

CONVENTION AVEC L'EPF POUR LE PORTAGE FONCIER ET DE MISE A DISPOSITION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en avril la commune a acquis par une mise aux enchères un immeuble situé 3 rue de la gare, dans un ilot de 3 immeubles.

Le but étant d'acquérir les 2 autres immeubles afin de pouvoir prolonger l'opération de renouvellement urbain comprenant d'ores et déjà la démolition d'un ilot de 7 immeubles.

Ainsi, l'EPF a effectué pour la Commune une proposition d'achat d'un second immeuble dans le lot de trois. La proposition a été acceptée par les propriétaires pour un montant de 85 000€. Il convient donc de signer la convention de portage foncier et de mise à disposition de l'immeuble suivant :

N° de Parcelle	Nature terrain	Lieudit	Superficie
AE 110	Bâti	2 Place du pont	96 m ²
Superficie totale			96 m ²

La Commune s'engage à racheter ou à faire racheter par un organisme désigné par ses soins sans conditions, à la fin de la période de portage le bien désigné ci-dessus.

Le conseil municipal accepte la convention de portage foncier ainsi que la mise à disposition établit par l'EPF de l'Ain et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Christiane TIVEDDU demande si le dernier immeuble de cet ilot est en cours de négociation. Carlos PARDO indique que l'EPF est en contact avec le petit-fils de la propriétaire.

Monsieur le Maire indique au conseil qu'une réunion de la DDT va avoir lieu le jeudi 5 décembre. La DDT lui a demandé de faire un témoignage vidéo afin d'expliquer le détail de l'opération menée avec l'EPF de l'Ain sur le projet initial RHI. La commune de TENAY est précurseur dans ce programme RHI dans le département, d'où l'importance d'un témoignage détaillé de l'opération.

FIXATION DES CONTRE-VALEURS CONCERNANT LES REDEVANCES PERFORMANCE EAU ET ASSAINISSEMENT A PARTIR DE 2025

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à partir de 2025, l'Agence de l'eau supprime les redevances pollution domestiques et modernisation des réseaux de collecte et la création de 3 nouvelles redevances pour la consommation d'eau potable, la performance des réseaux d'eau potable et la performance des systèmes d'assainissement collectif.

La redevance sur la consommation d'eau potable est une redevance qui sera facturée au nom et pour le compte des agences de l'eau par le service en charge de la facturation de l'eau.

✓ La redevance performance des réseaux d'eau potable :

C'est une redevance qui sera facturée par l'agence de l'eau aux collectivités compétentes pour la distribution publique de l'eau.

Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau RMC. Le montant est applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité pour la distribution publique de l'eau. Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).

L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année.

L'Agence de l'eau facture cette redevance à la collectivité au début de l'année civile qui suit.

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau.

Le conseil municipal décide de fixer à **0.01€ / m3 la contre-valeur** devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

✓ La redevance performance des systèmes d'assainissement collectif :

C'est une redevance qui sera facturée par l'agence de l'eau aux collectivités compétentes pour traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épurations) qui en sont les redevables.

Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau RMC. Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration). Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).

L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année

L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au début de l'année civile qui suit

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement

Le conseil municipal décide de fixer à **0.01€ HT /m3 la contre-valeur** devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie.

ETAT DE L'ASSIETTE 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Christian SAVOI.

Christian SAVOI a eu un entretien avec Monsieur Clément MALIN gestionnaire ONF de la commune, il lui a présenté les projets pour l'année 2025. Suivant les travaux programmés par l'ONF pour l'année 2025, les recettes projetées sont de l'ordre de 17 000€ et 6 000€ de travaux. Un affouage est prévu sur les terrains à Plomb et sur les bois de Jargoy qui serviraient pour les scieries.

Un règlement d'affouage est rédigé sur le modèle d'un même règlement mis en place sur la commune d'Ambérieu-en-Bugey.

Christian SAVOI indique qu'il faut rajouter dans le règlement d'affouage un article concernant une assurance Responsabilité Civile obligatoire.

Florian MALARD indique que depuis ce mandat ils n'ont jamais eu à débattre sur un prix fixé pour l'affouage, que ce dernier est sans doute fixé depuis longtemps. Le règlement proposé au vote indique un prix de vente par lot de 10 stères à 50€. Mais certaines zones sont plus accessibles que d'autres et le prix est susceptible de varier.

La décision doit se porter sur la validation du programme de 2025 et sur la validation du règlement d'affouage.

Les élus n'ayant pas suffisamment d'éléments décident de reporter la décision concernant ces deux points et demande l'intervention de Monsieur MALIN lors du prochain conseil municipal.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire explique que la commune doit passer une écriture comptable d'admission en non-valeur concernant un paiement pour un garage pour une somme de 5 €. La somme étant inférieure au montant de recouvrement de la trésorerie il est donc impossible de recouvrer la somme due.

Suite à la demande du Trésorier cette créance sera mandatée sur l'exercice 2024.

A l'unanimité le conseil valide l'opération comptable.

REVISION TARIF COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs actuels et une proposition de revalorisation des tarifs ont été envoyés par mail à l'ensemble du conseil mais qu'aucun retour n'a été fait.

Ainsi il propose la révision des tarifs de cantine ; cimetière, des garages et des jardins.

Cantine :

Une augmentation est prévue par l'EHPAD la Maison à Soie à partir du 1^{er} janvier 2025 sur le prix de vente d'un repas de cantine. Ainsi il convient d'augmenter le prix de vente du carnet aux usagers.

Le conseil valide à l'unanimité le prix de vente du carnet de 10 tickets de cantine à 46.00€ à partir du 1^{er} janvier 2025.

Cimetière :

Les tarifs actuels sont inchangés depuis le 15/12/2014. Le secrétariat de mairie a fait remonter une demande des usagers pour la création d'une tranche de renouvellement de 10 ans. Actuellement il n'y a que deux durées de renouvellement : 30 ans et 50 ans.

Le conseil valide à l'unanimité la création d'une nouvelle tranche de renouvellement et l'application de nouveaux tarifs liés aux concessions de cimetière et au colombarium.

Durées	Emplacements	Achat	Renouvellement
Concession 10 ans	2m ²	160 €	Renouvellement par période de 10 ans avec une durée maximum de 50 ans 160€ / période de 10 ans (soit 16€/an)
	4m ²	320 €	
	2m ² caveau	520 €	
	4m ² caveau	920 €	
Concession 30 ans	2m ²	480 €	
	4m ²	800 €	
	2m ² caveau	1 000 €	
	4m ² caveau	1 400 €	
Concession 50 ans	2m ²	800 €	
	4m ²	960 €	
	2m ² caveau	1 160 €	
	4m ² caveau	1 560 €	
Colombarium	10 ans	300.00 €	Renouvellement par période de 10 ans avec une durée maximum de 50 ans 300€ / période de 10 ans (soit 30€/an)
	30 ans	900.00 €	
	50 ans	1 500.00 €	

Garage :

Monsieur le Maire rappelle que la commune loue des garages sur 4 sites différents : Cleyzeau, les Eaux-noires, Courtioux et résidence Sallier. Les tarifs actuels sont inchangés depuis le 08/12/2020.

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants à partir du 1^{er} janvier 2025 :

RN 504 - Cleyzeau	45.00 €
Les Eaux-Noires	45.00 €
Courtiaux	45.00 €
Résidence SALLIER - Garage double	65.00 €
Résidence SALLIER - Garage simple	45.00 €

Jardin :

Monsieur le Maire indique qu'actuellement la commune loue une parcelle de jardin communal 12€ à l'année.

Il propose de fixer un prix plus significatif et, notamment, inciter les locataires qui ne les utilisent pas à libérer les parcelles.

Actuellement il y a beaucoup de locataires qui entretiennent très bien les parcelles louées mais il y a aussi une partie de locataire qui laissent à l'abandon des parcelles qui deviennent de vraies décharges.

Coralie GRABIT propose de tout raser et recommencer sur un terrain nu.

Jean-François BONIN indique que c'est effectivement la bonne solution mais il paraît compliqué de pénaliser ceux qui entretiennent et cultivent régulièrement leur parcelle en supprimant l'accès aux jardins le temps des travaux.

Il est demandé de faire un recensement du nombre de jardins abandonnés ou en friches afin d'organiser un week-end nettoyage par l'équipe municipale ou bien d'inclure la tâche dans le planning des agents techniques.

Christian SAVOI et Jean-François BONIN s'occupent de refaire un point sur les jardins afin de mener une action nettoyage par la suite.

Florian MALARD propose de faire un bail d'un an, non renouvelable par tacite reconduction. Monsieur le Maire lui indique qu'actuellement il y a un règlement intérieur concernant les jardins obligeant le preneur à entretenir la parcelle louée, la culture... mais sans contrôle de ces parcelles 1 à 2 fois par an il est compliqué d'appliquer une sanction.

Jean-François BONIN indique qu'il faut aussi faire une renumérotation des jardins, cette tâche sera confiée aux agents techniques prochainement.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Formation PSC1

Gaël ALLAIN rappelle que Coralie GRABIT et Florian MALARD ont participé à la session de formation au CIS de l'Albarine le 16 novembre dernier.

Cette formation a été très appréciée. Coralie GRABIT indique qu'il y aura d'autres formations programmées pour l'année 2025. Qu'il y a deux types de formations : PSC1 formation diplômante sur une journée à 65€ par participant et une initiation aux gestes et premiers secours de 2H un peu moins cher.

Florian MALARD indique qu'il est possible pour la commune de subventionner à un montant à définir par le conseil municipal une ou plusieurs sessions de formations afin de pouvoir permettre cette formation aux présidents d'associations, administrés... Le but étant de sensibiliser au maximum un plus grand nombre de personnes. Il indique également que les collégiens et lycéens bénéficient de cette formation gratuite dans l'enceinte de leurs établissements.

Coralie GRABIT indique que la commune de Tenay a la chance d'avoir un CIS à proximité et un bon nombre de formateurs présents dans ce centre. Puisque lors de la formation, des participants venaient de départements limitrophes par manque de formations proposées proche de chez eux.

Gaël ALLAIN souhaite rebondir sur le groupe prévention qui a été créé. Ce groupe est composé de Coralie GRABIT, Carlos PARDO, Stéphanie CHEVRY, Georges CHARVET, Christiane TIVEDDU et Gaël ALLAIN.

Le but de ce groupe étant de reprendre les différentes ressources de la commune, d'étudier différents scénarios ...

Lors de l'exercice précédent, la Préfecture avait fourni plusieurs documents de base de travail. Coralie GRABIT demande à ce que ces documents soit de nouveau transmis aux élus en charge du groupe prévention.

➤ Eclairage en gare

Gaël ALLAIN indique avoir de nouveau relancé le SIEA concernant l'éclairage du passage piéton en gare.

La facture est toujours en attente de règlement côté mairie.

Une nouvelle proposition doit être faite avec l'installation d'un triangle clignotant côté gare et un lampadaire dans le sens Ambérieu/Belley. Par la suite la commune et le SIEA se rapprocheront du Département puisque cette installation intervient sur une route départementale.

➤ **Vente du bus scolaire**

Gaël ALLAIN informe le conseil que suite à une deuxième vente aux enchères, le bus scolaire a été vendu pour un prix de 14 000€.

➤ **Vœux du Maire**

Gaël ALLAIN annonce que les vœux du maire se dérouleront à la salle des fêtes le 5 janvier 2025 à 11 H 00.

Les vœux du Maire seront l'occasion de sensibiliser les administrés aux formations de gestes et premiers secours.

➤ **Sapin de Noël**

Coralie GRABIT informe que le sapin de Noël sera installé sur la place de la résidence Sallier. Elle demande s'il est possible de faire venir un artisan afin d'avoir une prise de branchement pour la guirlande lumineuse du sapin.

Jean-François BONIN s'occupe de contacter l'artisan rapidement.

Coralie GRABIT et Stéphanie CHEVRY informe le conseil que la fête de Noël avec les écoles se passera le vendredi 13 décembre.

➤ **Travaux RD102A**

Stéphanie CHEVRY demande si la route de Malix est ouverte à la circulation et si la rue Genod est en libre accès également ou uniquement en accès riverain puisque la panneau sens interdit n'est pas recouvert.

Gaël ALLAIN et Florian MALARD indiquent que la route de Malix est fermée à la circulation à partir de la rue Ronchaud actuellement.

D'ici quelques semaines, la rue Ronchaud sera interdite d'accès et ainsi les barrières de fermetures de routes seront positionnées à l'intersection de la rue Genod.

Afin d'éviter un flux important de circulation sur la rue Genod c'est bien de laisser l'accès à la rue Ronchaud.

Cependant il a été communiqué en ce sens, que la déviation se fait dans les deux sens par la route du stade.

Il n'y a que les administrés connaissant l'accès par la rue Genod qui emprunte cette voie.

➤ **Spectacles divers**

Stéphanie CHEVRY a eu une demande d'une troupe de théâtre/danse souhaitant proposer un spectacle pour les écoles sur le temps scolaire. Un spectacle d'une durée de 45 min – 1H pour les 6 ans et plus. Le prix pour cette représentation est d'environ 550€. Elle demande si ce genre de prestation peut être financé par la commune.

Gaël ALLAIN répond oui.

Florian MALARD intervient également en indiquant qu'il a eu une demande pour un spectacle comique sur les fermetures de gares dans le cadre d'une opération proposée par l'association Agath.

Gaël ALLAIN informe que c'est un spectacle avec une cible différente que celui proposé par Stéphanie CHEVRY mais qu'il est tout à fait possible de proposer ce genre de spectacle à la salle des fêtes d'autant plus que les associations ont le droit à une gratuité de 3 locations de salle par an.

Gaël ALLAIN informe le conseil que l'EHPAD La Maison à Soie va bientôt proposer des cours de gym douce ouverts au public pour les personnes de plus de 60 ans. Le but étant d'ouvrir le lieu aux administrés de la commune ou des autres communes afin de créer un lien entre les résidents et les non-résidents.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heure quarante-cinq.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 10 décembre 2024,

Le secrétaire de séance,
Jean-François BONIN



Le Maire,
Gaël ALLAIN

